



Règlement du Swiss Pétanque Tour



Version avril 2026

Table des matières

1. Préambule	2
2. Règlement d'organisation d'une manche qualificative SPT	3
3. Logistique	3
4. Inscriptions	3
5. Participation des joueurs et joueuses	3
6. Formule de comptabilisation des points	3
7. Établissement des classements	3
8. Organisation de la finale	4
9. Sélection des équipes pour la final	4
Catégorie féminine (triplette).....	4
Catégorie senior (triplette).....	4
10. Remplacement et départage d'un capitaine	4
11. Participation des joueurs et joueuses pour la finale	4
12. Déroulement des finales	5
13. Primes	5
Classement A (senior et féminin).....	5
Classement B (senior et féminin).....	5
14. Financement	5

1. Préambule

Labellisé par Swiss Pétanque, le Swiss Pétanque Tour (SPT) regroupe une sélection de concours de classements nationaux inscrits au calendrier officiel de Swiss Pétanque.

Ces compétitions sont ouvertes à tous les joueurs licenciés auprès des fédérations membres de la FIPJP.

Ce règlement encadre l'organisation des manches du SPT ainsi que celle de la finale.

2. Règlement d'organisation d'une manche qualificative SPT

- Les concours labellisés SPT se jouent en poule ou en système swiss, avec concours B secondaire non-obligatoire
- Tout autre formule ne sera pas prise en compte pour les classements
- La centralisation et la gestion des inscriptions du concours sont à la charge du club organisateur
- L'utilisation du programme Boules Net de Swiss Pétanque est obligatoire
- Le SPT prend en considération les compétitions suivantes :
 - Tous les championnats suisses et la coupe suisse.
 - Tous les championnats cantonaux.
 - Tous les Grand Prix et concours labellisés « Swiss Pétanque Tour ».
- Afin de garantir l'équité sportive du processus de qualification à la finale du SPT, chaque participant doit être libre de s'inscrire aux étapes du tour. Les concours sur invitation, les concours Open ou à visée promotionnelle sont donc exclus du circuit SPT.

3. Logistique

Swiss Pétanque veille au bon déroulement des étapes et tient à jour les classements. Les résultats doivent être transmis par les clubs organisateurs au plus tard le lundi suivant la compétition, afin de permettre la mise à jour hebdomadaire des classements. Les points sont répartis dans les deux catégories principales : senior et féminine.

4. Inscriptions

Tout club souhaitant organiser une manche du SPT doit en faire la demande via le formulaire officiel de demande de concours Swiss Pétanque.

Les frais d'inscription sont facturés par Swiss Pétanque aux associations cantonales ou régionales, qui sont ensuite chargées de les percevoir auprès des clubs organisateurs.

5. Participation des joueurs et joueuses

Tous les joueurs et joueuses titulaires d'une licence en Suisse ou dans un pays membre de la FIPJP peuvent participer.

Les clubs souhaitant limiter la participation aux seuls licenciés suisses doivent l'indiquer clairement sur l'affiche, avec la mention : « Réservé aux licenciés suisses ».

6. Formule de comptabilisation des points

- Championnats Suisses / Coupe Suisse : 100 points par tour franchi
- Championnats Cantonaux : 50 points par tour franchi.
- Grand Prix / Concours labellisés SPT (plus de 60 équipes) : 50 points par tour franchi
- Grand Prix / Concours labellisés SPT (moins de 60 équipes) : 25 points par tour franchi
- La phase qualificative compte comme un tour à part entière.

7. Établissement des classements

- Les points marqués dans les concours seniors comptent pour le classement senior
- Les points marqués dans les concours féminins comptent pour le classement féminin
- Les points marqués par les féminines ou les vétérans dans les concours seniors comptent pour le classement senior
- Les points marqués par les vétérans hommes dans les concours vétérans comptent pour le classement senior

- Les points marqués par les vétérans dames dans les concours vétérans comptent pour le classement féminin
- Les points marqués par les seniors ou les vétérans hommes dans les concours mixtes comptent pour le classement senior
- Les points marqués par les féminines ou les vétérans dames dans les concours mixtes comptent pour le classement féminin.

8. Organisation de la finale

Les clubs ou associations cantonales désirant organiser la finale doivent en faire la demande auprès de Swiss Pétanque une année à l'avance au minimum.

Les finales se déroulent avant fin août de l'année suivant celle de la comptabilisation des points. L'événement est organisé par un club ou une association cantonale ou régionale, avec le soutien du comité du SPT (voir cahier des charges).

9. Sélection des équipes pour la finale

Catégorie féminine (triplette)

Les 8 premières joueuses du classement sont désignées capitaines d'équipe.

Elles peuvent choisir parmi les 50 premières leur partenaire, mais ne peuvent pas sélectionner une autre capitaine.

Catégorie senior (triplette)

Les 8 premiers joueurs du classement sont désignés capitaines d'équipe.

Ils peuvent choisir parmi les 50 premiers du classement leur partenaire, mais ne peuvent pas sélectionner un autre capitaine.

10. Remplacement d'un capitaine

Si un capitaine ne peut pas participer, la 9^{ème} deviendra capitaine, et ainsi de suite selon l'ordre du classement.

11. En cas d'égalité

En cas d'égalité de points entre les capitaines en fin de saison, les meilleurs résultats individuels seront pris en compte pour les départager. Le nombre de participation à des manches SPT n'entre pas en ligne de compte pour le départage.

Si plusieurs joueurs sont à égalité de points à la dernière place sélectionnable, ils peuvent tous être choisis par un(e) capitaine.

12. Participation des joueurs et joueuses pour la finale

Tout joueur ou joueuse inscrit(e) pour la finale ne pourra être remplacé(e) le jour de la compétition, sauf en cas de force majeure justifié par un certificat médical ou une attestation de l'employeur.

En cas de remplacement, le capitaine choisit un autre joueur sélectionnable. Chaque capitaine d'équipe doit transmettre le formulaire d'inscription rempli, dans les délais impartis.

Le non-respect de ces règles entraînera la disqualification de l'équipe.

Un joueur ne peut participer aux finales A et B, s'il est sélectionnable dans les 2 classements, il doit choisir à quelle finale il participera.

13. Déroulement des finales

Les 8 équipes qualifiées sont réparties en 2 groupes de 4.

Pour les demi-finales, le vainqueur du groupe 1 sera opposé au 2^{ème} du groupe 2, et le vainqueur du groupe 2 sera opposé au 2^{ème} du groupe 1.

Les perdants des demi-finales seront classés 3^{ème} ex-aequo.

14. Primes

Classement A (senior et féminin)

Rang	Primes par joueurs
Vainqueur	CHF 400.-
Finaliste	CHF 240.-
1/2 finaliste	CHF 160.-
1/4 finaliste	CHF 100.-

Classement B (senior et féminin)

Rang	Primes par joueurs
Vainqueur	CHF 200.-
Finaliste	CHF 150.-
1/2 finaliste	CHF 120.-
1/4 finaliste	CHF 100.-

15. Financement

Les clubs inscrivant un concours labellisé SPT au calendrier national officiel doivent s'acquitter des frais suivants :

- CHF 50.- pour un concours avec moins de 60 équipes
- CHF 100.- pour un concours avec plus de 60 équipes

Les clubs organisateurs de championnats cantonaux ou suisses doivent payer :

- CHF 100.- par catégorie pour un championnat cantonal
- CHF 200.- par catégorie pour un championnat suisse

Les associations cantonales ou régionales versent CHF 2.- par licencié à Swiss Pétanque.

Swiss Pétanque
Vice-président
Damien Fellay

Swiss Pétanque
Responsable technique
Jean-Marie Arlettaz